

## ÉDITORIAL

PAR FRANÇOIS-XAVIER PIETRI

## Madame Bercy

**D**écidément, Nicolas Sarkozy et François Fillon auront eu jusqu'au bout, pour la constitution de ce gouvernement, le goût de l'action et de la surprise. D'abord en demandant à Jean-Louis Borloo de quitter Bercy pour le ministère occupé hier par Alain Juppé, promotion que d'aucuns interprètent comme une sanction après la bourde de la TVA sociale. Ensuite, en désignant Christine Lagarde à sa place. Car la nomination d'une femme à Bercy est loin d'être banale. Tous les connaisseurs savent que le ministère de l'Économie et des Finances est une forteresse où le sexe féminin a rarement eu droit de cité, du moins aux postes de commandement. Les grandes directions dirigées par une femme sont d'une rareté absolue, même si des ministres au féminin se sont succédé dans la citadelle — Florence Parly au Budget, Véronique Neiertz à la Consommation ou Christine Lagarde elle-même au Commerce extérieur. De là à donner les clés du budget de la maison France à une personnalité dite du sexe faible, jamais le pas n'avait été franchi. Il faut dire que Christine Lagarde, à la fois dans sa toute jeune carrière politique et dans ses précédentes fonctions de présidente d'un des plus grands cabinets d'avocats américain, a montré qu'elle avait du répondant. Il lui en faudra assurément une sacrée dose pour s'affirmer dans un milieu connu pour son machisme. Au-delà des annonces faites hier, qui confirment par ailleurs la volonté d'ouverture manifestée par le président de la République, voilà donc le gouvernement en ordre de marche. Avec une coloration, du moins pour ce qui concerne les affaires économiques et l'emploi, plus libérale que la précédente équipe, et une volonté tout autant affichée qu'hier d'entamer les réformes que les Français ont voulues. Un peu comme s'il fallait ne surtout pas enrayer la dynamique issue de l'élection présidentielle... mais quelque peu freinée par des législatives qui ont donné à Nicolas Sarkozy une majorité moins pléthorique que prévu.

fapietri@latribune.fr



DU LUNDI AU VENDREDI À 7 H 35  
**LA CHRONIQUE DE  
 FRANÇOIS-XAVIER PIETRI**  
 SUR RADIO CLASSIQUE

## La Tribune

Édité par : La Tribune SAS  
 51, rue Vivienne - 75095 Paris Cedex 02  
 Standard : 01 44 82 16 16  
 Adresse Internet : <http://www.latribune.fr>  
 Président, Directeur de la publication :  
 Alain Metternich.

Directeur de la rédaction : François-Xavier Pietri. Directeur adjoint : Pascal Aubert. Rédaction en chef centrale : Philippe Mabile (Économie, Tribunes) ; Martine Orange (Entreprises) ; Olivier Provost (La Tribune.fr) ; Bruno Segré (Marchés & Finance). Rédacteurs en chef : Jean-Louis Alcaide (PME-Régions) ; Anne Debray (Edition) ; Patrick de Jacquolot (La Tribune.fr) ; Estelle Leroy (Rendez-vous perso) ; Dominique Mariette (Marchés & Finance) ; Franck Pauly (Vos finances) ; Jérôme Stern (Hors-Séries, Mensuels) ; Daniel Vigneron (Économie, International). Adjoints : Akram Belkaid (Économie, International) ; Eric Benhamou (Forum) ; Pascale Besses-Boumard (Valeurs) ; Jean-Pierre Bourcier (Art de vivre) ; Béatrice d'Erceville (Entreprises) ; Pierre Kupferman (Enquêtes) ; Delphine Girard (Économie France) ; Pascal

Hénisse (Tribunes) : Yan de Kerorguen (Rendez-vous perso) ; Christophe Bazire, Jean-Pierre Geoffroy, Patricia Jézéquel, Nicolas Oudin (Edition) ; Jean-Baptiste Jacquin (Entreprises) ; Christophe Tricaud (Les Places) ; Nicole Triouleyre (La Tribune.fr).  
 Directeur général-éditeur : François Dieulesaint.  
 Directeur de la diffusion et de la promotion : Benoît Waucampt (01 40 13 18 47). Directrice de la communication : Sandra Tricot (01 44 88 47 90). Directeur du développement et du marketing : Fabrice Février. Directeur multimédia : Pascal Laroche.  
 Publicité : DI Régie (01 44 88 42 60). Président : Jean-Jacques Schardner. Directeur général opérationnel : Hervé Noiret. Directrice publicité commerciale : Nathalie Catholand. Directeur publicité financière : Pierre Gisclard. Directeur publicité internationale : Alice Suric. Directeur publicité régionale : Charles d'Augustin.

Impression : CIPP, 72-74, rue Ambroise-Croizat, 93200 Saint-Denis. Méditerranée-Offset-Press, Vitrolles ; Rhône Offset-Press, Irigny ; Imprimerie Midifax, Toulouse ; Loirefax, Saint-Herblain.

## Service abonnement

Numéro vert : 0 800 13 23 33 (appel gratuit)  
 Fax abonnement : 01 44 82 17 92  
 Abonnement 1 an (France métr.) : 395 € TTC

USA : USPS #017531.  
 Periodical postage paid at Champlain N.Y.  
 and additional mailing offices.  
 For details call IMS at 1 (800) 428 3003  
 Distribué par les NMPP. Commission paritaire :  
 0909C85607 ISSN 0989-1922  
 Modification de service :  
 (uniquement pour réseau de vente NMPP)  
 Téléphone vert : 0 800 47 10 09

IMPRIMÉ EN FRANCE  
 PRINTED IN FRANCE



Reproduction intégrale ou partielle interdite sans l'accord de l'éditeur - Art. L112-4 du Code de la propriété intellectuelle

La Tribune est une publication de DI Group. Principal associé : Ufpar (LVMH).  
 Président-directeur général : Alain Metternich.  
 Directeur général : Jean-Jacques Schardner.  
 Directeur général adjoint : Nicolas Desbois.  
 Directeur délégué : Bernard Villeneuve.

## LA CHRONIQUE D'ÉCONOMIE INTERNATIONALE

## Drôle de coordination



Angela Merkel avec Nicolas Sarkozy, le 6 juin lors du G8. Les deux pays ont-ils coordonné leur politique budgétaire depuis 1999 ? Rien n'est moins sûr.

AGNÈS BENASSY-QUÉRÉ  
 ET LIONEL FONTAGNÉ (\*)

**L**a réunion de l'Eurogroupe des 4 et 5 juin dernier a procédé à une revue budgétaire de neuf pays membres à la lumière des prévisions conjoncturelles de printemps. Peut-on parler pour autant de coordination budgétaire ? On se souvient des difficultés du précédent gouvernement français pour faire accepter par ses partenaires européens une réduction de la TVA sur la restauration. Au contraire, l'Allemagne n'a rencontré aucun obstacle pour augmenter de trois points son taux normal en janvier 2007. Les partenaires européens n'auront pas non plus à être consultés sur une éventuelle « TVA sociale » en France.

Un observateur extérieur à l'Union pourrait s'étonner de ce qu'une réforme fiscale portant sur un secteur représentant moins de 4 % de l'emploi fasse l'objet d'une concertation à

chasse aux distorsions fiscales. Aujourd'hui, les débats portent essentiellement sur le projet d'harmonisation-consolidation des assiettes d'imposition des bénéfices des sociétés, sujet technique et structurel sans rapport avec la gestion conjoncturelle des budgets publics. De son côté, la coordination budgétaire repose sur les « grandes orientations de la politique budgétaire », dispositif non coercitif, et sur le Pacte de stabilité et de croissance, dont la vocation est davantage de lutter contre les dérapages budgétaires, que d'organiser le renforcement de l'Eurogroupe, il y a peu de coordination budgétaire en Europe, au sens d'une réponse coordonnée aux inflexions de l'activité. Comment expliquer cet état de fait ?

**Dernière arme, le budget.** La première explication est, bien sûr, politique. Dépossédés de l'arme monétaire, les gouvernements de la zone euro veulent garder toute latitude pour gérer le dernier instrument de réglage conjoncturel qui leur reste : le budget. Selon une deuxième explication, c'est à la BCE de réagir aux fluctuations de l'activité, qui vont en général de pair avec l'évolution des tensions inflationnistes, dès lors que ces fluctuations touchent l'ensemble de la zone euro. Selon cette deuxième approche, les gouvernements devraient se concentrer sur les fluctuations spécifiques à chaque pays, ce qui ne nécessiterait pas forcément de coordination. La troisième explication est le manque de confiance de certains gouvernements – confortés dans ce doute par de nombreux économistes – dans la théorie keynésienne : la politique budgétaire aurait perdu de son efficacité comme instrument pour stabiliser l'activité économique.

Aux doutes des économistes s'ajoutent certains résultats de l'expérience historique, ainsi que les spécificités de tel ou tel pays. Par exemple, la politique budgétaire est, par construction, moins efficace dans un petit pays car la relance de la demande profite en

grande partie aux producteurs étrangers.

Enfin, une quatrième explication est que les deux plus grands pays de la zone euro (l'Allemagne et la France) auraient de facto coordonné leurs politiques budgétaires depuis 1999, puisque leurs soldes budgétaires ont évolué peu ou prou de la même manière face à des fluctuations d'activité largement similaires. Mais les deux pays ont-ils effectivement suivi les mêmes politiques budgétaires ? Rien n'est moins sûr. Depuis 1999, en effet, les prélèvements obligatoires ont diminué de près de 3 % du PIB en Allemagne, contre moins de 1 % en France. Et cette baisse s'est accompagnée, en Allemagne, d'une réduction des dépenses, alors que ces dernières restaient stables en France.

**Variation du solde budgétaire.** Cette différence importe dans la mesure où une même variation du solde budgétaire n'a pas le même effet sur l'activité selon que ce sont les recettes ou les dépenses qui varient. Une baisse des impôts stimule l'activité non seulement par un effet demande, mais aussi par un effet d'offre (les fruits du travail et les profits sont moins taxés). Finalement, la politique allemande pourrait avoir été plus stimulante à court terme que la politique française. Du côté des dépenses, cependant, l'Allemagne a réduit les budgets d'investissement public, alors que la France les augmentait, ce qui est peut-être plus proche de l'esprit de Lisbonne. La dépense allemande s'est donc déformée dans un sens moins favorable à la croissance à long terme. Ce sont tous ces éléments qu'il faudrait prendre en compte pour une véritable coordination des politiques budgétaires, et non la simple observation du solde, fût-il corrigé du cycle d'activité. ■

(\*) Agnès Benassy-Quéré et Lionel Fontagné travaillent au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii).